



ARRÊTÉ n°2022/34
ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
AU TITRE DE L'ANNE 2022

Le Directeur de l'Office de l'Eau de Guadeloupe,
Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.522-26, L.522-28 et L.522-29
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,
Vu la délibération n°2022/CA01/03-22-11 du 23 mars 2022 relative à la détermination du taux de promotion d'avancement de grade,
Vu l'arrêté n°2022/33 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion à compter du 1^{er} janvier 2022,

ARRÊTE

Article 1 :

Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2022 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

Nom / Prénom	Grade actuel
DESBONNES Katy	Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe
MAURIN Isabelle	Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe

Avancement au grade de : Adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Nom / Prénom	Grade actuel
PARVIN Laurent	Adjoint technique

Avancement au grade de : Ingénieur principal

Nom / Prénom	Grade actuel
NASSO Isabelle	Ingénieur
VINCENT Anthelme	Ingénieur

Avancement au grade de : Ingénieur en chef hors classe

Nom / Prénom	Grade actuel
AGBEKODO Koffi	Ingénieur en chef

Article 2 :

Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de Guadeloupe qui en assurera la publicité, en application de l'article L.522-26 du Code général de la fonction publique.

Fait à BASSE-TERRE, le 03 mai 2022
Le Directeur de l'Office de l'Eau de Guadeloupe

Dominique LABAN

Le Directeur,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre sis 34 Chemin des Bougainvilliers – Cité Guillard à Basse-Terre (97100) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.